



Département de la Haute-Savoie

**Communauté de Communes
du Pays de Cruseilles**

Commune de CUVAT

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

- Proposition de travaux et recommandations -

Réglementation :
Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

<p>Réseaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Réseau EP existant — Fossé Ouvrage de rétention 	<p>Divers:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Réseau hydrographique SPU Secteur Potentiellement Urbanisable — Thalweg Marqué — Zone humide (Inventaire départemental) Contour PLU (zones U et AU) Contour zone de compétence CCPC Mise à jour du bâti
---	---

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 26/06/2018..... arrêtant le projet de PLU de Cuvat.

Le Maire
Dominique BATONNET

Date : Juin 2018
Echelle : 1/5000
Fichier : AS_EP_Cuvat.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Alata, 57 rue Castiglione
24600 ANNECY - CRUSILLON
Tel: 04.50.24.00.91
www.ecu-cru.com
E-mail: contact@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

«Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés» «Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite»

Saint-Martin-Bellevue